

Conseil Municipal vendredi 4 août 2023

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT DE BEZIERS  
CANTON DE PEZENAS

Département de l'Hérault



## COMMUNE DE NEZIGNAN L'EVÊQUE

# PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du vendredi 4 août 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le quatre août, à 11 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Edgar SICARD, Maire.

**Etaient présents :** M Edgar SICARD, Mme Nathalie ROLLAND, M Jean-Louis CANTAGRILL, Mme Jocelyne BALDY, M Eric LAUDE, M Jacques MARTI, M Jacques PUCCIO, Mme Nicole RESSEGUIER, M Gérard MARTINEZ, Mme Magali COMBES, Mme Sylvie BEAUPRE, Mme Sandrine TUR, Mme Marie-Aude SICARD, M Kevin DUCROT

**Absents :** M RILLENi François, Mme TUR Sandrine

**Procurations :** M François RILLENi, M Patrick CAPRINI, Mme Isabelle ANGUERA, Mme Emilie CAZOR  
Le quorum est atteint

**L'assemblée désigne M Jacques MARTI, secrétaire de la séance**

La séance est ouverte par l'approbation du Procès-verbal de la dernière séance. Les membres du Conseil municipal, n'ayant pas de remarque à formuler, l'approuvent à l'unanimité.

### Ordre du Jour :

- 1- Délibération relative au vote des tarifs des manifestations de l'été 2023
- 2- Délibération relative à l'achat des parcelles AB 007 et AB 708
- 3- Décisions du Maire

### Point N°1 : Délibération relative au vote des tarifs des manifestations de l'été 2023

(Rapporteur : M Edgar SICARD)

Monsieur le Maire rappelle que la fête de la Musique et du Vin a eu lieu le 30 juin et 1er juillet. La commission festivités s'était réunie en amont et avait proposé de fixer les tarifs suivants :

8€ la bouteille de vin

2€ le verre de vin

1€ la bouteille d'eau

Il rappelle également que le repas républicain a eu lieu le 13 juillet 2023.

Toutes les personnes souhaitant y participer devaient s'inscrire en Mairie

La commission festivité a proposé la réservation à 8 € (huit euros) par personne.

Le 20 août 2023 aura lieu l'annuelle brocante.

La commission festivité a proposé le droit d'emplacement à 5€ (cinq euros).

Les sommes ont été et seront versées à la régie mixte générale de la commune

Pour encaisser ces recettes, il convient de délibérer sur les tarifs proposés



**Conseil Municipal vendredi 4 août 2023**

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal sont invités à en délibérer.

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

**A l'unanimité**

- **DE VOTER** les tarifs des boissons de la fête de la musique et du vin comme présentés
- **DE VOTER** le tarif du repas républicain à huit euros par personne
- **DE VOTER** le tarif de l'emplacement pour la brocante du 20 août à cinq euros

**Point N°2 : Délibération relative à l'achat des parcelles AB 007 et AB 708**

(Rapporteur : M Edgar SICARD)

*Vu Le code général des collectivités territoriales*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs mois il est en discussion avec les propriétaires des parcelles AB 007 et AB 708 qui jouxtent l'EHPAD les Amandiers.

Ces parcelles sont classées en emplacement réservé au niveau du PLU de Nézignan L'Evêque. Cet emplacement réservé, que seule la municipalité peut acquérir, est prévu pour l'extension de la maison de retraite, des aménagements de voirie et éventuellement des constructions dédiées au service public. Aucun autre aménagement ne peut y être réalisé.

La superficie totale des parcelles est de 6 258 m<sup>2</sup>





Monsieur le Maire a proposé la somme de 15 000 euros aux propriétaires par courrier du 17 mars 2023 et lors d'un rendez-vous courant juillet 2023.

Les propriétaires ont accepté l'offre de quinze mille euros par mail du 25 juillet 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal sont invités à en délibérer.

Le Conseil Municipal

### **DECIDE**

#### **A l'unanimité**

- **D'ACCEPTER** L'acquisition des parcelles AB007 et AB708
- **DE VOTER** le prix d'acquisition à hauteur de 15 000 euros
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

#### **Point N°4 : Décisions du Maire**

- **VU** l'article L.2122-22 de CGCT
- **VU** la délibération 2020-14 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant sur les délégations du conseil municipal accordées au Maire

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision 2023-D04 : Décision relative à la demande de financement de la rénovation énergétique de l'éclairage public au « Fonds vert » d'Etat
- Décision 2023-D05 : Modification de la régie de recettes « Manifestations et activités communales » en régie de recettes « mixte générale de Nézignan L'Evêque » et ouvre les moyens de paiement au Payfip et Paybox (paiement en ligne) et accepte les dons en différents moyens de paiement y compris ceux du CCAS.
- Décision 2023-D06 : Décision modificatives n°2 a été prise pour budgétiser l'achat des terrains votés ce jour et de prévoir les travaux nécessaires à l'extension de la vidéoprotection et la pose d'un compteur forain à la Place de la Fontaine Vieille.



## Conseil Municipal vendredi 4 août 2023

Nézignan l'Evêque, 1 rue du 4 septembre- salle du Conseil Municipal

DM 2023 N°2							
I N V E S T I S S E M E N T	RECETTES			DEPENSES			
	Augmentation			Augmentation			
	Libellé	N° compte	Montant	Libellé	N° compte	Opération	Montant
				Vidéoprotection	2315	23	10 000.00 €
				Vidéoprotection	21568	23	1 250.00 €
				Foncier non bati	2111	12	17 000.00 €
				Réseaux électrique	21534	40	2 100.00 €
	Sous Totaux		- €				30 350.00 €
	Diminution			Diminution			
	Libellé	N° compte	Montant	Libellé	N° compte	Opération	Montant
			Réseaux divers	21538	26	10 000.00 €	
			Foncier bati	2115	11	20 350.00 €	
Sous Totaux		- €				30 350.00 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>- €</b>				<b>- €</b>	

Entendu l'exposé de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** des décisions du Maire

**Fin de l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à**

**11heures 50**

Monsieur le Maire  
Edgar SICARD

Le Secrétaire de séance  
M Jacques MARTI